

DÉCISION D'APPROBATION DE MODÈLE

n° 90.1.61.626.1.3 du 11 octobre 1990

**Ponts-basculés à équilibre automatique METROTEC  
modèle METRONIC  
(Classe III)**

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 65-487 du 18 juin 1965 modifié par le décret n° 75-1201 du 4 décembre 1975 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement non automatique et instruments de pesage indiquant le prix.

**Fabricant :**

Société METROTEC, 185, avenue des États-Unis, 31200 Toulouse.

**Caractéristiques :**

Les ponts-basculés à équilibre automatique METROTEC modèle METRONIC sont constitués par :

- 1° un dispositif mesureur de charge qui peut être l'un des modèles suivants :
  - ARPEGE modèle IDM objet de la décision n° 88.1.02.636.3.3 du 11 février 1988 (1),
  - TRAYVOU modèle T 8000 objet de la décision n° 84.1.05.636.1.3 du 13 décembre 1984 (2),
  - TRAYVOU modèle TX 60 objet de la décision n° 82.1.11.636.1.3 du 30 novembre 1982 (3),
  - YERNAUX-PESAGE modèle MEDITONE 300 objet de la décision n° 84.1.02.636.1.3 du 4 mai 1984 (4).

Le dispositif équilibreur et transducteur de charge est constitué par six capteurs à jauges de contrainte MOLEN de compression type CSP-M, objet de l'autorisation d'établissement de fiches techniques n° 90.4.05.651.2.3 du 12 avril 1990,

- 2° un dispositif récepteur de charge constitué d'un tablier à charpente métallique remplie de béton ferrailé qui repose sur les capteurs par l'intermédiaire de paliers à billes.

Les caractéristiques du tablier sont fixées comme suit :

- longueur : de 13 à 16 m
- largeur : 3 m.

Les caractéristiques métrologiques des ponts-basculés sont fixées comme suit :

- portée maximale :  $\text{Max} \leq 50 \text{ t}$
- effet minimal de tare :  $T = - \text{Max}$
- nombre maximal d'échelons : 2 500.

---

(1) *Revue de Métrologie*, mars 1988, page 199.

(2) *Revue de Métrologie*, décembre 1984, page 713.

(3) *Revue de Métrologie*, novembre 1982, page 904.

(4) *Revue de Métrologie*, mai 1984, page 241.

**Conditions particulières d'installation :**

Les ouvrages doivent être implantés sur un sol dont la résistance aura été préalablement définie, et vérifiée par l'installateur.

**Inscriptions réglementaires :**

Une plaque adjacente à la plaque signalétique du dispositif mesureur de charge sur laquelle figurent les caractéristiques métrologiques du pont-basculé METROTEC modèle METRONIC, porte les indications suivantes :

- la marque d'identification de la société METROTEC,
- le numéro et la date figurant dans le titre de la présente décision.

**Indications particulières :**

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" doit être apposée sur le dispositif indicateur, à proximité des résultats de pesage, lorsque le dispositif mesureur de charge n'est pas muni du dispositif de scellement prévu par sa décision ou lorsque les connexions entre les capteurs et ce mesureur ne sont pas toutes scellées.

**Conditions particulières de vérification :**

Les essais de vérification primitive sont effectués dans les ateliers de la société PICM à Toulouse (31).

Les caractéristiques métrologiques des ponts-basculés étant dépendantes de celles de leurs éléments constitutifs, la preuve de la compatibilité d'adaptation du dispositif récepteur de charge au dispositif mesureur de charge doit être apportée lors de la vérification primitive en atelier.

**Validité :**

La présente décision a une durée de validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

**Dépôt de modèle :**

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie et de la recherche Midi-Pyrénées et chez le fabricant.

**Annexes :**

Schémas n° 5393.

Pour le ministre et par délégation :  
par empêchement du directeur général  
de l'industrie :  
*L'Ingénieur général des mines,*  
M. GERENTE.

Ponts-bascules à équilibre automatique METROTEC  
METRONIC

N° 5393

